ID: 081-200040905-20250918-180925\_6\_2-DE



# **DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE** COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

#### **SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 12 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Le Ségur, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	1
Titulaires présents	35	Voix délibératives	41
Délégués avec pouvoir	5	Membres présents	36

#### Titulaires présents : 36 (du début au point 4.6), 35 (du point 5.1 à 8.1), 34 (du point 8.2 à la fin)

ASTIE Alain, BALARAN Jean-Marc (jusqu'au point 4.6), BARILLIOT Christine (pouvoir de NORKOWSKI Patrice), BARRAU Jean-Louis, BONFANTI Djamila, BORDOLL Christian, BOUSQUET Jean-Louis, BOUYSSIE François, CALMELS Thierry, CINTAS Jean-Marc, CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine, DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, HAMON Christian (pouvoir de SIBRA Jean-Michel), ICHARD Xavier, IMBERT Véronique, KOWALIK Jean-François (pouvoir de AZEMAR Jean-Louis), LEBLOND Nelly, MALATERRE Guy (jusqu'au point 8.1), MALIET Thierry, MANUEL Christian (pouvoir de CARMES Monique), MERCIER Roland, MILESI Marie, PUECH Christian, RECOULES Vincent, REDO Aline, SAN ANDRES Thierry, SANCHEZ Marie-Christine, SCHULTHEISS Pierre, SOMEN Didier, SOULIE Jérôme (pouvoir de AUZIECH Cécile), TAGLIAFERRI Rosanne, TROUCHE Alain, VEDEL Christian, VIDAL Suzette.

#### Suppléant présent avec voix délibérative : 1

**CAYRE** Chantal (représente SENGES Jean-Marc)

#### Titulaires excusés: 19 (du début au point 4.6), 20 (du point 5.1 à 8.1), 21 (du point 8.2 à la fin)

AUZIECH Cécile (pouvoir à SOULIE Jérôme), AZEMAR Jean-Louis (pouvoir à KOWALIK Jean-François), BALARAN Jean-Marc (à partir du point 5.1), BARBE Christian, BEX Fabienne, CARMES Monique (pouvoir à MANUEL Christian), ESCOUTES Jean-Marc, MAFFRE Alain, MALATERRE Guy (à partir du point 8.2), MARTY Denis, MUNOZ Sonia, NORKOWSKI Patrice (pouvoir à BARILLIOT Christine), ORRIT Didier, PENA Sylviane, SELAM Fatima, SENGES Jean-Marc (représenté), SIBRA Jean-Michel (pouvoir à HAMON Christian), SOURDIN Anne, TESSON Régis, TOUZANI Rachid, VALIERE Jean-Paul.

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

**BOUSQUET** Jean-Louis

### **DELIBERATION N° 18/09/2025-6.2 CONVENTION ANNUELLE RESEAU MEDIATHEQUES 2025**

Depuis 2022, le travail de mise en réseau effectué par la 3CS, via son service culture, pour 6 médiathèques du territoire adhérentes au dispositif, est pleinement effectif avec la mise en circulation gratuite des livres et des médias pour tous les habitants de la Communauté de communes.

Depuis trois ans, il est possible pour chaque habitant d'accéder à l'ensemble des fonds de collection depuis la médiathèque de son choix sur les communes de St Benoit de Carmaux, Le Garric, Valderiès, Pampelonne, Monestiés et Carmaux.

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID: 081-200040905-20250918-180925\_6\_2-DE

Les usagers ont désormais la possibilité de consulter et de choisir les ouvrages depuis leurs domiciles via un site internet commun aux 6 médiathèques.

Afin de poursuivre ce travail de maillage culturel intercommunal, il est proposé de reconduire la convention de réseau des médiathèques se traduisant par l'octroi d'une subvention annuelle à hauteur de 5 000 € pour chaque médiathèque membre du réseau.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE la reconduction de la convention de réseau des médiathèques pour 2025
- AUTORISE à verser une subvention de 5 000 € à chaque médiathèque membre du réseau
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus. Au registre figure la liste et la signature des membres présents

> Certifié conforme, Le Président Didier SOMEN

> > mausin-see

Le secrétaire de séance Jean-Louis BOUSQUET

# Carmausin Ségala

#### D'LIRE & PLUS

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID: 081-200040905-20250918-180925\_6\_2-DE

## Réseau des médiathèques du Carmausin-Ségala

Carmaux - Le Garric — Monestiés Pampelonne (Canton) — Saint-Benoît -de-Carmaux - Valderiès

#### **CONVENTION ANNUELLE 2025**

#### **ENTRE**

- **D'une part, la Communauté de Communes** Carmausin-Ségala, dénommée ci-après la 3CS, agissant par l'intermédiaire de son représentant, Didier Somen, Président
- Et d'autre part,
- les Communes de Carmaux, Le Garric, Monestiés, Saint-Benoît-de-Carmaux et Valderiès, agissant par l'intermédiaire de leur représentant, Jean-Louis Bousquet, Christian Vedel, Denis Marty, Thierry San Andres et Vincent Recoules, Maires
- **le SIVOM** de Pampelonne, agissant par l'intermédiaire de son représentant, Christian Puech, Président

#### IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

#### Article 1: Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du réseau D'Lire & plus - les médiathèques publiques sur le territoire du Carmausin-Ségala comprenant les équipements de Carmaux, Le Garric, Monestiés, Pampelonne, Saint-Benoit-de-Carmaux et Valderiès.

## <u>Article 2</u>: Engagements des Communes de Carmaux, Le Garric, Monestiés, Saint-Benoit-de-Carmaux, Valderiès, et du SIVOM de Pampelonne

- > Chaque Collectivité/établissement public s'engage à professionnaliser sa bibliothèque sur un minimum de 10 heures d'ouverture hebdomadaire (hors public scolaire).
- > Chaque Collectivité/établissement public s'engage à avoir les outils informatiques communs (logiciel, matériel) nécessaires pour assurer le fonctionnement du réseau.
- Chaque Collectivité/établissement public s'engage à participer à l'enrichissement des fonds du réseau constitué par les collections des 6 médiathèques ainsi que celles déposées par la Médiathèque Départementale du Tarn (MDT)
- Chaque Collectivité/établissement public s'engage à inciter son personnel à suivre les formations nécessaires au fonctionnement du réseau (notamment celles organisées par la MDT et le prestataire du logiciel commun au réseau).

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Chaque Collectivité/établissement public s'engage à respect publié le 02/10/2025 pplique de l'ocuments communs régissant le réseau (Charte de l'usage IDS 08/1-20/00409/05-20250918-18/0925\_6\_2-DE des partenaires — conventions-etc.)

- Chaque Collectivité/établissement s'engage à fonctionner dans une dynamiquedémarche de réseau et à promouvoir l'ensemble des sites D'Lire & Plus ainsi que le portail numérique et l'option « Ma Bibli ».
- Chaque Collectivité/établissement public s'engage à mettre en place les moyens humains nécessaires à la bonne gestion des navettes.

#### Article 3 : Fonctionnement, coordination et évaluation du réseau

Le fonctionnement du réseau *D'Lire & Plus* du Carmausin-Ségala sera placé sous le contrôle technique de la Médiathèque Départementale, service du Conseil Départemental du Tarn qui a compétence en matière de Lecture Publique.

#### Article 4 : Durée et résiliation de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature et pour une durée d'un an.

Elle pourra être renouvelée en concertation avec chacune des parties et pourra être dénoncée par chacune des parties par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de 3 mois en cas de non- respect des clauses de la présente convention.

#### Article 5 : Engagements de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala

Compte tenu de l'intérêt territorial du projet d'action du réseau des médiathèques, et sous réserve du respect des engagements prévus aux précédents articles de la présente convention, la 3CS souhaite soutenir les démarches engagées par les 6 partenaires du Réseau.

Dans ce contexte, la Communauté de communes s'engage :

- A prendre en charge l'hébergement du site internet du réseau (portail), les frais inhérents.
- A prendre en charge les frais de maintenance liés au SIGB, au portail et à l'option « Ma Bibli » pour l'ensemble du réseau.
- A verser, pour l'année 2025, la somme de 5 000 € aux 6 communes et établissement public suivants : Carmaux, Le Garric, Monestiés, Saint-Benoit-de-Carmaux, Valderiès et au SIVOM de Pampelonne.
- A assurer le transport de documents via la navette afin de favoriser une circulation optimale du livre sur le territoire et répondre aux réservations effectuées par les usagers.

Envoyé en préfecture le 02/10/2025 Reçu en préfecture le 02/10/2025

> Une évaluation des objectifs sera effectuée en concertation des objectifs de la concertation de la concertatio réseau, au moins une fois par an, afin de pouvoir optimiser le 1081-200040905-20250918-180925\_6\_2-DE réseau.

Enfin, dans le cadre de ses compétences facultatives, la Communauté de Communes pourra s'appuyer sur le réseau des 6 médiathèques pour la mise en œuvre de sa politique culturelle.

Fait à Carmaux, le , en 7 exemplaires

Pour la Communauté de Communes - 3CS, Didier Somen, président

Pour La Commune de Valderiès. Vincent Recoules, maire

Pour La Commune de Monestiés, Denis Marty, maire

Pour La Commune de Saint-Benoît-de Carmaux, Thierry San Andres, maire

Pour Le SIVOM de Pampelonne, Christian Puech, président

Pour La Commune de Le Garric, Christian Vedel, maire

Pour la Commune de Carmaux, Jean-Louis Bousquet, maire